



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GESTION DU LOUP

Le Canton autorise la régulation proactive de la meute du Mont Tendre

A la suite des prédatons constatées cet été, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) autorise la régulation proactive de la meute du Mont Tendre. En marge de cette décision de tir, le Canton poursuit ses actions, à la fois de gestion de l'espèce et de protection des troupeaux, pour favoriser la cohabitation entre ce grand carnivore et les activités humaines dans le Jura vaudois.

A la suite des prédatons constatées cet été, le DJES autorise la régulation proactive de la meute du Mont Tendre. Cette autorisation est en vigueur du 2 septembre au 31 janvier 2026. Avec cette nouvelle décision, le Canton a exploité toutes les possibilités offertes par la législation fédérale pour la régulation du loup en 2025.

Le canton de Vaud compte actuellement trois meutes évoluant sur son territoire (Mont Tendre, Haute-Valserine et Jougne-Suchet). La meute du Mont Tendre, qui compte sept individus, est responsable de plus d'une vingtaine de prédatons depuis le 1^{er} juin 2025, début de la période d'estivage. Ces attaques n'ont pas diminué malgré la régulation d'une louve le 1^{er} août. Une demande de régulation proactive a donc été adressée à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le 19 août 2025. Compte tenu des dégâts constatés, l'OFEV y a répondu favorablement.

En parallèle, une demande de régulation proactive des jeunes de la meute de Haute Valserine a été déposée à la même date. Elle est en cours d'évaluation par l'OFEV, notamment au regard des tirs effectués du côté français les 20 et 25 août 2025.

Renforcement du dispositif de soutien aux éleveurs

Le Canton rappelle que les mesures de régulation s'inscrivent dans un ensemble d'actions visant à favoriser une cohabitation équilibrée entre les activités humaines et la présence du loup. En marge des actions de régulation, une large palette de mesures est mise en œuvre tout au long de l'année, et pas uniquement pendant la saison estivale : protection des troupeaux, effarouchements, suivi/monitoring des populations

de loups via la fondation Kora (avec la poursuite de la pose de colliers émetteurs), ainsi qu'un système d'indemnisation en cas de prédatons.

Par ailleurs, le Canton a renforcé au printemps 2025 son dispositif de soutien aux éleveurs et éleveuses. Jusqu'ici réservé aux régions d'alpages et durant la période d'estivage, ce dispositif de protection et de prévention des attaques est désormais mobilisable toute l'année, et en plaine également.

Rencontre avec les communes

Un bilan des actions lancées et mises en œuvre en 2025 sera établi en début d'année prochaine. Plusieurs communes du Parc Jura vaudois ont interpellé le DJES et appelé à de nouvelles mesures de gestion du loup ces derniers jours. Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, recevra les communes concernées ces prochaines semaines.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

DJES, Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale de l'environnement

LIEN(S)

Informations complémentaires sur la thématique du loup (suivi de l'espèce, prédatons, opérations de régulation) : www.vd.ch/grands-carnivores